



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 25 juin 2026

Présidence : Kevin GRANGIER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- **vu** le préavis n° 03-2026, du 1^{er} juin 2026, relatif à la demande de crédit pour la construction d'un collecteur pour l'évacuation des eaux claires – réfection des tranchées drainantes au lieu-dit « Novallette » ;
- **entendu** le rapport de la Commission Ad Hoc;
- **entendu** le rapport de la Commission des finances et de gestion ;
- **considérant** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à la construction d'un collecteur pour l'évacuation des eaux claires – réfection des tranchées drainantes au lieu-dit « Novallette » ;
- **d'octroyer** un crédit d'investissement de CHF 321'010.- TTC (la participation de Romande Energie SA à la creuse de la fouille n'est pas encore déterminée, mais sera portée en déduction) ;
- **de financer** ces travaux par un emprunt, si nécessaire, dans l'établissement de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 30 millions de la législature 2021-2026 ;
- **d'amortir** l'investissement par un prélèvement de CHF 321'010.- TTC sur le « fonds réserve pour travaux futurs », n°9282.9.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité.

Noville, le 25 juin 2026

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président



Kevin GRANGIER



La Secrétaire



Virginie KIRCHHOFFER